



La pension alimentaire avec l'apprentissage

Par **girlinbike888**, le **12/02/2011** à **17:55**

Bonjour, rnJ'ai 21 ans et je suis en BTS MUC en apprentissage et en 2ème année. je perçois environ 65 % du SMIC. Mes parents sont divorcés et je perçois une pension alimentaire de 300 euros (150+150). je suis en location et j'ai donc des charges. De plus j'habite à 1h de mon lieu de travail et de formation et est donc des frais élevés en transport. Mon père envisage d'arrêter de me verser la pension alimentaire sous prétexte que j'ai 21 ans et qu'il fait ce qu'il veut. ma question est la suivante: quels sont ses droits et quels sont les miens?